

|   |  |
|---|--|
| <b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE<br/>COMMUNAUTE URBAINE<br/>CREUSOT MONTCEAU</b> | <b>EXTRAIT DU REGISTRE<br/>DES DELIBERATIONS</b> |
|   | <b>RAPPORT N° I-5.3<br/><br/>26SGADL0043</b>     |

**SEANCE DU  
16 AVRIL 2026**

|  |
|--|
| <p><b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b><br/><b>70</b></p> <p><b><u>Nombre de conseillers présents :</u></b><br/><b>68</b></p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b><br/><b>9 avril 2026</b></p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b><br/><b>20 avril 2026</b></p> |
|--|

|   |
|---|
| <p><b><u>OBJET :</u></b><br/><b>Election du 3ème vice-président</b></p> |
|---|

|  |
|--|
| <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u></b> <b>70</b></p> <p><b><u>Nombre de suffrages exprimés :</u></b> <b>63</b></p> <p><b><u>Nombre de bulletins blancs :</u></b> <b>7</b></p> <p><b><u>Nombre de bulletins nuls :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Majorité absolue :</u></b> <b>32</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir :</b> <b>2</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir :</b> <b>0</b></li> </ul> |
|--|

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 16 avril à dix-huit heures** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'ALTO - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, la présidente**

**ETAIENT PRESENTS :**

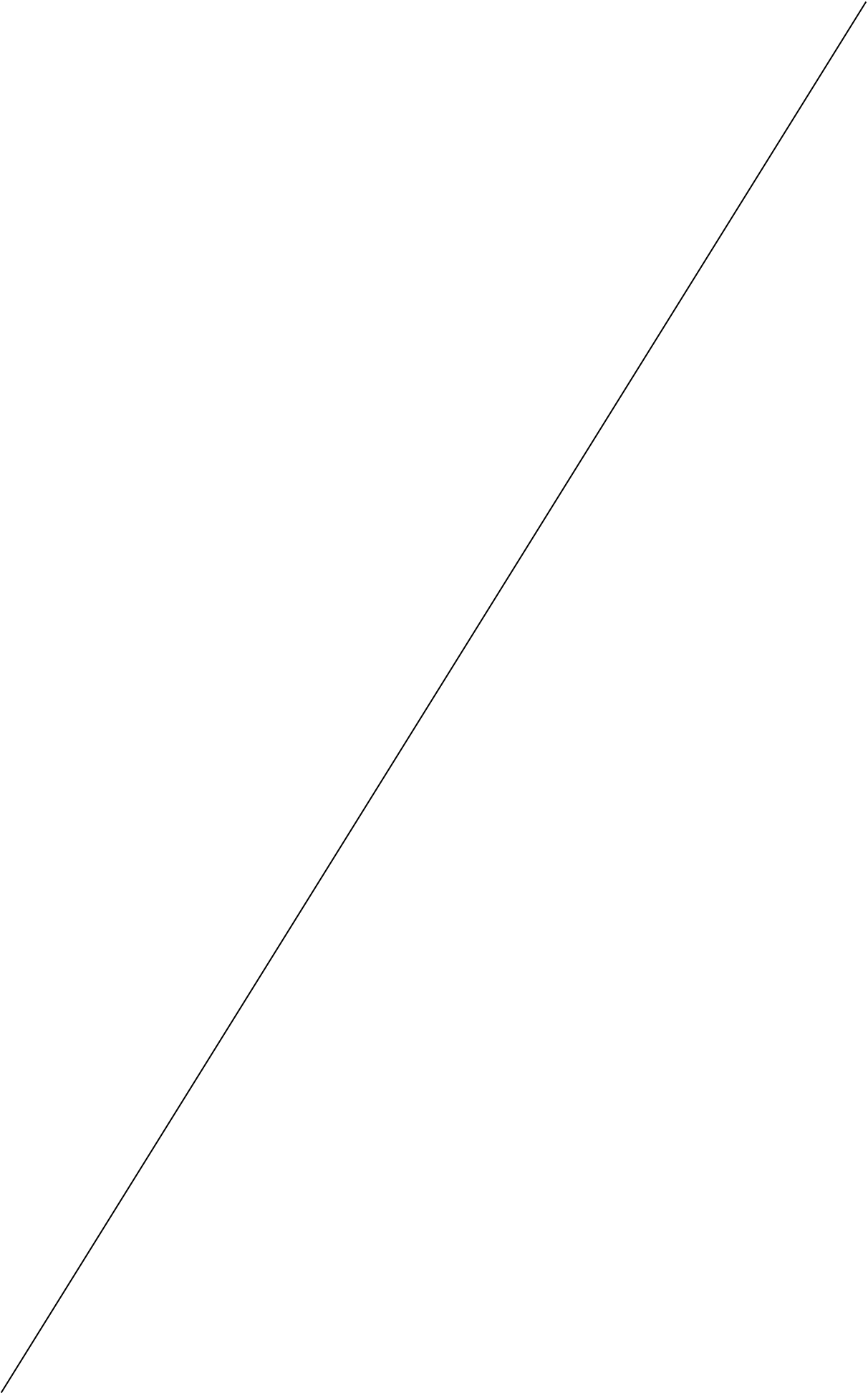
- M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Jean-François JAUNET - M. Charles LANDRE - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Paul LUARD - M. David MARTI - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Viviane PERRIN - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Noël VALETTE - M. Fabrice VESVRES - M. Arnaud SANVERT - Mme Christine PLOCINICZAK - Mme Tifanny BEURIER - M. Christian DARROUX - M. Mohamed MESSOUSSA - Mme Béatrice BARNAY - M. Alain PHILIBERT - Mme Marie-Josèphe MATHY - M. Stephan SAVETIER - M. Samuel BRANDILY - M. Thomas FOURRIER - Mme Mélanie MAES - M. Dominique JOUANNE - Mme Magali DOUHERET - Mme Sandra OSMAN - M. Sébastien LATINO - Mme Carine TRAVERS - M. Cyrille POLITI - M. Jean-Louis SAVETIER - Mme Concetta BRENIER - M. Baptiste-Alexis PERRAUDIN - Mme Chantal CORDELIER - M. Rémi FALCAND - M. Alain ROBERT - Mme Florence BARBERY - Mme Anne PERNIN - M. Daniel MARTINON - Mme Catherine JETTE - M. Jean-Michel DUFAUT - Mme Emilie NAUDIN - M. Florian SARTARIN - M. Laurent MILLIET - Mme Florence PAUCHARD - M. Sébastien GAUTHERON - M. Frédéric BORNE - M. Frédéric FAUCHON - M. Guillaïn GILLIOT - M. Laurent THOMASSET - Mme Anne SEVIN - Mme Solange CAPBER - M. Antoine WIECZOREK - Mme Laure BUFFENOIR THERY

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme SIVIGNON (pouvoir à M. Gérard DURAND)  
M. BONNAND (pouvoir à M. Antoine WIECZOREK)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Florence BARBERY



Vu les articles L.2122-7 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la composition du bureau d'un établissement public de coopération intercommunale et à l'élection des membres du bureau au scrutin secret et à la majorité absolue à trois tours ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2025-10-20-00003 en date du 20 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu la délibération d'élection du Président en date du 16 avril 2026 ;

Vu la délibération relative à la détermination des membres du bureau en date du 16 avril 2026.

Le rapporteur expose :

« Les articles L.2122-7 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales disposent que l'élection des membres du bureau intervient selon les mêmes modalités de scrutin et de quorum que l'élection du Président, soit au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est précisé que la composition du bureau communautaire n'est pas nécessairement paritaire.

Il vous est donc proposé de procéder à l'élection des membres du bureau poste par poste selon les modalités de vote qui viennent de vous être présentées.

Je vous rappelle que conformément à l'article 8 du règlement intérieur du conseil de communauté, les fonctions de scrutateurs sont dévolues aux 2 membres les plus jeunes du conseil de communauté, de sexe opposé.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- Après que Mme Isabelle LOUIS ait présenté la candidature de M. Gérard DURAND ;
- De désigner Monsieur Guillain GILLIOT et Madame Céline JACQUET en qualité de scrutateurs ;
- De désigner, après un vote à bulletin secret et à la majorité absolue M. Gérard DURAND au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, en qualité de 3<sup>ème</sup> vice-président.


Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 20 avril 2026  
et publié, affiché ou notifié le 20 avril 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME


LA PRESIDENTE,

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS



Isabelle LOUIS



La secrétaire de séance,  
Florence BARBERY



DÉPARTEMENT  
71

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE / SYNDICATS MIXTES

Élection du Président et des  
Vice-Présidents

ARRONDISSEMENT  
711

Effectif du conseil

70

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le SEIZE du mois d'avril à 18 heures 00 minutes, en application des dispositions du chapitre II du Titre II du Livre 1<sup>er</sup> de la deuxième partie relatives aux maires et aux adjoints par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de l'établissement public de coopération intercommunale de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Étaient présents les délégués syndicaux ou conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un délégué/conseiller par case) :

|                       |                      |                           |
|-----------------------|----------------------|---------------------------|
| BARBERY Florence      | FAUCHON Frédéric     | MILLIET Laurent           |
| BARNAY Béatrice       | FOURRIER Thomas      | NAUDIN Emilie             |
| BEURIER Tiffany       | GAUTHERON Sébastien  | OSMAN Sandra              |
|                       | GILLIOT Guillain     | PAUCHARD Florence         |
| BORNE Frédéric        | GIRARDON Jean        | PERNIN Anne               |
| BRANDILY Samuel       | GRAND Christian      | PERRAUDIN Baptiste-Alexis |
| BRENIER Concetta      | GRONFIER Gérard      | PERRIN Viviane            |
| BUFFENOIR THERY Laure | JACQUET Céline       | PHILIBERT Alain           |
| BUISSON Thierry       | JARROT Marie-Claude  | PLOCINICZAK Christine     |
| CAPBER Solange        | JAUNET Jean-François | POLITI Cyrille            |
| CASSIER Yohann        | JETTE Catherine      | REPY Marc                 |
| CHARDEAU Michel       | JOUANNE Dominique    | ROBERT Alain              |
| CHAVOT Michel         | LANDRE Charles       | SALCE Enio                |
| COMMEAU Eric          | LATINO Sébastien     | SANVERT Arnaud            |
| CORDELIER Chantal     | LOUIS Isabelle       | SARTARIN Florian          |
| COULON Gilbert        | LUARD Jean-Paul      | SAVETIER Stephan          |
| DARROUX Christian     | MAES Mélanie         | SEVIN Anne                |
| DOUHERET Magali       | MARTI David          |                           |
| DUFAUT Jean-Michel    | MARTINON Daniel      | THOMASSET Laurent         |
| DUMONT Christophe     | MATHY Marie-Josèphe  | TRAVERS Carine            |
| DURAND Gérard         | MESSOUSSA Mohamed    | VALETTE Noël              |
| FALCAND Rémi          | MEUNIER Alexandra    | VESVRES Fabrice           |
| FALLOURD Pascale      | MIKOLAJSKI Guy       | WIECZOREK Antoine         |

Absents (préciser s'ils sont excusés) : BONNAND Nicolas (Pouvoir à WIECZOREK Antoine)  
SIVIGNON Aurélie (Pouvoir à M. Gérard DURAND)

### 1. Installation des délégués syndicaux (ou conseillers communautaires) <sup>1</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean GIRARDON, doyen en application de l'article L. 2122-17 ou L. 2122-8 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Florence BARBERY a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

<sup>1</sup> Ce paragraphe sera supprimé lorsque l'élection du président et des vice-présidents a lieu en cours de mandature.

GG  
JC (1)

## 2. Élection du président

### 2.1. Présidence de l'assemblée

M. Jean GIRARDON conseiller le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie <sup>2</sup>.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le **président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical** (ou communautaire). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Madame Céline JACQUET et Monsieur Guillain GILLIOT.....

### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président de la séance qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 68
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> ..... 35

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---|-----------------------------|-------------------|
|   | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Monsieur Charles LANDRE   | 29                          | vingt-neuf        |
| Madame Isabelle LOUIS   | 39                          | trente-neuf       |

### 2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>4</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---|-----------------------------|-------------------|
|   | En chiffres                 | En toutes lettres |
|   |                             |                   |

### 2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>5</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....

<sup>2</sup> Majorité des membres en exercice du conseil syndical (ou communautaire) ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>4</sup> Supprimer les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>5</sup> Supprimer le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

GG  
JA (2)

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... \_\_\_\_\_

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---|-----------------------------|-------------------|
|   | En chiffres                 | En toutes lettres |
|   |                             |                   |

**2.7. Proclamation de l'élection du président**

M. Isabelle LOUIS a été proclamé(e) **président** et a été immédiatement installé(e).

GG  
JC (3)

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Madame Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du 1er vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 22
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [ b - c - d ] ..... 48
- f. Majorité absolue ..... 25

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                      |
|--|-----------------------------|----------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres    |
| COULON Gilbert   | <u>1</u>                    | <u>un</u>            |
| JAUNET JEAN-FRANÇOIS   | <u>45</u>                   | <u>quarante-cinq</u> |
| LANDAE Charles   | <u>2</u>                    | <u>deux</u>          |

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [ b - c - d ] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [ b - c - d ] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du 1er (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. JAUNET JEAN-FRANÇOIS a été proclamé(e) 1er (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

GG  
JC (4)

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Madame Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du 2<sup>er</sup> vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 13
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 54
- f. Majorité absolue ..... 29

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| COULON Gilbert   | 1                           | un                |
| JARROT Marie-Claude  | 3                           | trois             |
| LANDAE Charles   | 1                           | un                |
| MARTI David  | 1                           | un                |
| SEVIN Anne   | 54                          | cinquante-et-un   |

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du 2<sup>nd</sup> (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. M<sup>me</sup> SEVIN ANNE a été proclamé(e) 2<sup>nd</sup> (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

JC GG  
⑤

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. adame Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre de vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du 3er vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 63
- f. Majorité absolue ..... 32

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| BEURIER Tiffany  | <u>1</u>                    | un                |
| BURNE Frédéric   | <u>1</u>                    | un                |
| COULON Gilbert   | <u>11</u>                   | onze              |
| DURAND Gérard  | <u>47</u>                   | quarante-sept     |
| GILLIOT Guilbina   | <u>1</u>                    | un                |
| GIRARDON Sébastien   | <u>1</u>                    | un                |
| DARTI David  | <u>2</u>                    | un                |

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du 3ème (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. DURAND Gérard a été proclamé(e) 3ème (premier, deuxième, troisième, etc....) **vice-président** et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

JC GG

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jane Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du 4er vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 10
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 61
- f. Majorité absolue ..... 31

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Beumier Tiffany  | 1                           | un                |
| BORNE Frédéric   | 10                          | dix               |
| Caulon Gilbert   | 1                           | un                |
| FALLCARD PASCALÉ   | 48                          | quarante-huit     |
| LANDRE Charles   | 1                           | un                |

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du 4ème (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. FALLCARD PASCALÉ a été proclamé(e) 4ème (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

GG  
④ JC

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jane Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du 5er vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 10
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 64
- f. Majorité absolue ..... 33

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| BEQUIER Tiffany  | 2                           | deux              |
| GRAND Christian  | 1                           | un                |
| SARROT Marie-claude  | 11                          | onze              |
| LANDRE Charles   | 2                           | deux              |
| MARTI David  | 1                           | un                |
| POLITTE CRILLE   | 47                          | quarante-sept     |

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du Sieur ..... (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président

M. POLITTE CRILLE ..... a été proclamé(e) Sieur ..... (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⑧ GG  
JC

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de M. Jeanne Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

**3.1. Élection du 6<sup>ème</sup> vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 63
- f. Majorité absolue ..... 32

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Beurier Fabrice  | 1                           | un                |
| Cordelier Chantal  | 46                          | quarante-six      |
| Fouchon Frédéric   | 13                          | treize            |
| Souquet Céline   | 1                           | un                |
| Sarrut Marie-Chude   | 1                           | un                |
| Landre Charles   | 1                           | un                |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>      |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>      |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 6<sup>ème</sup> (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président**

M<sup>me</sup> CODELSE R. CHANTAL a été proclamé(e) 6<sup>ème</sup> (premier, deuxième, troisième, etc....) **vice-président** et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⑨ JC GG

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jane Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

#### 3.1. Élection du 1<sup>er</sup> vice-président

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 61
- f. Majorité absolue ..... 31

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Beurier Tiffany  | <u>46</u>                   | un                |
| Cassier Johann   | <u>48</u>                   | quarante-huit     |
| Chavot Michel  | <u>20</u>                   | dix               |
| Coulan Gilbert   | <u>1</u>                    | un                |
| Landre Charles   | <u>1</u>                    | un                |

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>      |                             |                   |

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>      |                             |                   |

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président

M. CASSIER JOHANN a été proclamé(e) 1<sup>er</sup> vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de M. Adame Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

**3.1. Élection du 8er vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 64
- f. Majorité absolue ..... 33

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Beurier Tiffany  | <u>1</u>                    | un                |
| Giardon Jean   | <u>1</u>                    | un                |
| Jarrot Marie-ohude   | <u>1</u>                    | un                |
| Joussne Dominique  | <u>12</u>                   | douze             |
| Londre Charles   | <u>1</u>                    | un                |
| Perrin Viviane   | <u>48</u>                   | quarante-huit     |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>      |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>      |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 8ème (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président**

Mme PEARIN VIVIANE a été proclamé(e) 8ème (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

JC GG 91

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de M. Isabelle LAUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

**3.1. Élection du 2<sup>e</sup> vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 66
- f. Majorité absolue ..... 34

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Beunier tribony  | 1                           | un                |
| Bondily Samuel   | 14                          | quatorze          |
| Grunfier Gerard  | 3                           | trois             |
| Londre Charles   | 1                           | un                |
| Philibert Alain  | 47                          | quarante-sept     |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 2<sup>e</sup> vice-président**

M. PHILIBERT ALAIN a été proclamé(e) 2<sup>e</sup>ème vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

SC GG 12

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

**3.1. Élection du 1<sup>er</sup> vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 66
- f. Majorité absolue ..... 34

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Bourcier Tiffany   | <u>1</u>                    | <u>un</u>         |
| Borne Frédéric   | <u>14</u>                   | <u>quatorze</u>   |
| Brandily Samuel  | <u>1</u>                    | <u>un</u>         |
| Chavot Michel  | <u>1</u>                    | <u>un</u>         |
| Grainier Gérard  | <u>2</u>                    | <u>deux</u>       |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                       |
|--|-----------------------------|-----------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres     |
| Londre Charles   | <u>2</u>                    | <u>deux</u>           |
| Osman Sandra   | <u>1</u>                    | <u>un</u>             |
| Repy Marc  | <u>43</u>                   | <u>quarante-trois</u> |
| Volatte Noël   | <u>1</u>                    | <u>un</u>             |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 10<sup>ème</sup> (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président**

M. REPY Marc a été proclamé(e) 10<sup>ème</sup> (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

13  
 JC GG

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

**3.1. Élection du 1<sup>er</sup> vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 63
- f. Majorité absolue ..... 32

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Bane Frédéric  | 1                           | un                |
| Grandier Gérard  | 12                          | douze             |
| Sarrut Marie-Clotilde  | 1                           | un                |
| Londre Charles   | 4                           | quatre            |
| Pauchard Florence  | 45                          | quarante-cinq     |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue ..... \_\_\_\_\_

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... \_\_\_\_\_

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du M<sup>me</sup> (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président**

M<sup>me</sup> PAUCHARD Florence a été proclamé(e) M<sup>me</sup> (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

14  
 JC GG

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

**3.1. Élection du 1<sup>er</sup> vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d ] ..... 62
- f. Majorité absolue ..... 32

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Buisson Thierry  | 52                          | cinquante-deux    |
| Grankin Gerard   | 2                           | deux              |
| Sarrat Marie-claude  | 4                           | quatre            |
| Landre Charles   | 2                           | deux              |
| Porti David  | 1                           | un                |
| Wieczorek Antoine  | 1                           | un                |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d ] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d ] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président**

M. BUISSON Thierry a été proclamé(e) 1<sup>er</sup> (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

GG  
JC 15

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle LEVIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

**3.1. Élection du 3 vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 78
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 69
- f. Majorité absolue ..... 35

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Buisson Thierry  | 11                          | onze              |
| Gilliot Guilbin  | 46                          | quarante-six      |
| Landre Charles   | 4                           | quatre            |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du Bène (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président**

M. GILLIOT Guilbin a été proclamé(e) Bène (premier, deuxième, troisième, etc....) vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

FS JC 16

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de M. MR Isabelle LEWIS élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du groupement.

**3.1. Élection du 1<sup>er</sup> vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 60
- f. Majorité absolue ..... 31

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Bonnand Nicolas  | 42                          | quarante-deux     |
| Comreau Eric   | 1                           | un                |
| Fouchon Frederic   | 1                           | un                |
| Grunfier gerard  | 12                          | douze             |
| Sarrut Marie-claude  | 3                           | trois             |
| Landre Charles   | 1                           | un                |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue ..... \_\_\_\_\_

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... \_\_\_\_\_

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président**

M. BONNAN D. Nicols a été proclamé(e) 1<sup>er</sup> vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>6</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>7</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

14  
 SC GG

**4. Élection des autres membres du bureau**

Sous la présidence de M. Adame Isbelk LUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

**3.1. Élection du 1er (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 10
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 63
- f. Majorité absolue ..... 32

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                        |
|--|-----------------------------|------------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres      |
| <u>Grandier GÉRARD</u>                                       | <u>1</u>                    | <u>un</u>              |
| <u>Sarrat Marie-Chude</u>                                    | <u>9</u>                    | <u>neuf</u>            |
| <u>Osman Sandra</u>  | <u>53</u>                   | <u>cinquante-trois</u> |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 1er (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau**

M. OSMAN SANDRA a été proclamé(e) 1er (premier, deuxième, troisième, etc...) **MEMBRE DU BUREAU** et immédiatement installé(e).

<sup>8</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>9</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

18 GG  
SC

**4. Élection des autres membres du bureau**

Sous la présidence de M Adame Isabelle LAUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

**3.1. Élection du 2ème (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 15
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 55
- f. Majorité absolue ..... 28

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Berrier Tiffany  | 1                           | un                |
| Comreau Eric   | 1                           | un                |
| Grontier Gérard  | 1                           | un                |
| Jarrot Marie-Clode   | 2                           | deux              |
| Latino Sébastien   | 49                          | quarante-neuf     |
| Tracton Daniel   | 1                           | un                |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 2ème (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau**

M. LATINO Sébastien a été proclamé(e) 2ème (premier, deuxième, troisième, etc...) **MEMBRE DU BUREAU** et immédiatement installé(e).

<sup>8</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>9</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

19  
 JC GG

**4. Élection des autres membres du bureau**

Sous la présidence de M. 2ème ISABELLE LEUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

**3.1. Élection du 3ème (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 13
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 57
- f. Majorité absolue ..... 29

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Beurier Fabrice  | 1                           | UN                |
| Borre Frédéric   | 1                           | UN                |
| Brandily Samuel  | 1                           | UN                |
| Buisson Thierry  | 1                           | UN                |
| Landre Charles   | 1                           | UN                |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Neuner Alexandre   | 50                          | cinq vingt        |
| Millet Laurent   | 1                           | UN                |
| Philibert Abira  | 1                           | UN                |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 3ème (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau**

M. 2ème NEUNER Alexandre a été proclamé(e) 3ème (premier, deuxième, troisième, etc...) **MEMBRE DU BUREAU** et immédiatement **installé(e)**.

<sup>8</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>9</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

GG SC 20

**4. Élection des autres membres du bureau**

Sous la présidence de M. Jane Isobelk LOUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

**3.1. Élection du 4ème (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 15
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 02
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 55
- f. Majorité absolue ..... 28

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Borne Frédéric   | <u>2</u>                    | deux              |
| Buisson Thierry  | <u>1</u>                    | un                |
| Andre Charles  | <u>3</u>                    | trois             |
| Mikolajski Guy   | <u>49</u>                   | quarante-neuf     |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>      |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>      |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 4ème (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau**

M. MIKOLA JSKI GUY a été proclamé(e) 4ème (premier, deuxième, troisième, etc...) MEMBRE DU BUREAU et immédiatement installé(e).

<sup>8</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>9</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4. Élection des autres membres du bureau**

Sous la présidence de M. Madame ISOBELLE LOUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

**3.1. Élection du Sine (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 18
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 18
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ]..... 52
- f. Majorité absolue ..... 27

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                        |
|--|-----------------------------|------------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres      |
| Giardon JEAN   | <u>1</u>                    | <u>un</u>              |
| Jacquet celine   | <u>51</u>                   | <u>cinquante-et-un</u> |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ].....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d ].....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <del> </del>   |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du Sine (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau**

Mme Jacquet Celine a été proclamé(e) Sine (premier, deuxième, troisième, etc...) **MEMBRE DU BUREAU** et immédiatement **installé(e)**.

<sup>8</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>9</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

A.Ol. GG (22)

**4. Élection des autres membres du bureau**

Sous la présidence de M. Isabelle LAUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

**3.1. Élection du 6ème (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 10
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 16
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 54
- f. Majorité absolue ..... 28

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Barbery Florence   | 1                           | un                |
| Brandily Samuel  | 2                           | deux              |
| Robert Alain   | 51                          | cinquante et un   |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 6ème (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau**

ROBERT ALAIN a été proclamé(e) 6ème (premier, deuxième, troisième, etc...) MEMBRE DU BUREAU et immédiatement installé(e).

<sup>8</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>9</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4. Élection des autres membres du bureau**

Sous la présidence de M. Edme Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

**3.1. Élection du 1<sup>ère</sup> (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 16
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 01
- f. Majorité absolue ..... 31

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Culon Gilbert  | 1                           | un                |
| Duheret Raypli   | 56                          | cinquante-six     |
| Grunfier Gerard  | 1                           | un                |
| Saget Marie-chude  | 1                           | un                |
| Landre Charles   | 1                           | un                |
| Sauvert Arnaud   | 1                           | un                |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 1<sup>ère</sup> (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau**

M. DUHERET RAYPLI a été proclamé(e) 1<sup>ère</sup> (premier, deuxième, troisième, etc...) MEMBRE DU BUREAU et immédiatement installé(e).

<sup>8</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>9</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

JC GG 24

**4. Élection des autres membres du bureau**

Sous la présidence de M. Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

**3.1. Élection du 2ème (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 62
- f. Majorité absolue ..... 32

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Barbery Florence   | 7                           | sept              |
| Beurier Fabrice  | 1                           | un                |
| Girarden Sean  | 1                           | un                |
| Luard Jean-Paul  | 50                          | cinquante         |
| Thomasset Laurent  | 2                           | deux              |
| Volette Noël   | 1                           | un                |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>      |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| <i>(This table is crossed out with a diagonal line)</i>      |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 2ème (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau**

M. LUARD Jean-Paul a été proclamé(e) 2ème (premier, deuxième, troisième, etc...) MEMBRE DU BUREAU et immédiatement installé(e).

<sup>8</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>9</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

25  
 JCGG

**4. Élection des autres membres du bureau**

Sous la présidence de M. Johne Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

**3.1. Élection du 2<sup>ème</sup> (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 10
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 1
- f. Majorité absolue ..... 31

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Barnay Béatrice  | 51                          | cinquante-sept.   |
| Guilliot Guilbrin  | 1                           | un                |
| Landre Charles   | 1                           | un                |
| Louis Isabelle   | 1                           | un                |
| Guilliot Laurent   | 1                           | un                |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 2<sup>ème</sup> (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau**

M. BARNAY Béatrice a été proclamé(e) 2<sup>ème</sup> (premier, deuxième, troisième, etc...) **MEMBRE DU BUREAU** et immédiatement installé(e).

<sup>8</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>9</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

GG (26)  
JC

**4. Élection des autres membres du bureau**

Sous la présidence de M. Isabelle LOUIS élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 10 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

**3.1. Élection du 10<sup>ème</sup> (premier, deuxième, troisième, etc...) autre membre du bureau**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 69
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 54
- f. Majorité absolue ..... 28

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Beurier <u>frimy</u>   | <u>1</u>                    | un                |
| Dufaut <u>jean - michel</u>                                  | <u>1</u>                    | un                |
| Marti <u>David</u>   | <u>1</u>                    | un                |
| Solce <u>Enio</u>  | <u>50</u>                   | cinquante         |
| Troves <u>Camille</u>  | <u>1</u>                    | un                |

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
|  |                             |                   |

**3.1.4. Proclamation de l'élection du 10<sup>ème</sup> (premier, deuxième, troisième, etc...) membre du bureau**

M. SALCE ENIO a été proclamé(e) 10<sup>ème</sup> (premier, deuxième, troisième, etc...) MEMBRE DU BUREAU et immédiatement installé(e).

<sup>8</sup> Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>9</sup> Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

27  
GG    JC



## ÉLECTION DU PRÉSIDENT , DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

### FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

### NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre de leur élection)

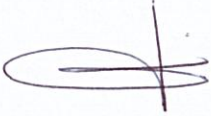
| Qualité<br>(M. ou Mme) | NOM ET PRÉNOM        | Date de naissance | Fonction <sup>1</sup>                    | Suffrages obtenus par<br>le candidat<br>(en chiffres) |
|------------------------|----------------------|-------------------|--|---|
| Mme                    | LOUIS ISABELLE       | 07/12/1963        | Président                                | 39  |
| M                      | JAUNET JEAN-FRANCOIS | 30/11/1965        | 1 <sup>er</sup> Vice-Président           | 45  |
| Mme                    | SEVIN Anne           | 13/09/1976        | 2 <sup>ème</sup> Vice-Président          | 51  |
| M                      | DURAND Gérard        | 18/11/1958        | 3 <sup>ème</sup> Vice-Président          | 47  |
| Mme                    | FALLOURD Pascale     | 08/04/1961        | 4 <sup>ème</sup> Vice-Président          | 48  |
| M                      | POLITI Cyrille       | 18/03/1973        | 5 <sup>ème</sup> Vice-Président          | 47  |
| Mme                    | CORDELIER Chantal    | 09/11/1960        | 6 <sup>ème</sup> Vice-Président          | 46  |
| M                      | CASSIER Yohann       | 11/12/1975        | 7 <sup>ème</sup> Vice-Président          | 48  |
| Mme                    | PERRIN Viviane       | 02/03/1964        | 8 <sup>ème</sup> Vice-Président          | 48  |
| M                      | PHILIBERT Alain      | 03/01/1951        | 9 <sup>ème</sup> Vice-Président          | 47  |
| M                      | REPY Marc            | 08/08/1964        | 10 <sup>ème</sup> Vice-Président         | 43  |
| Mme                    | PAUCHARD Florence    | 02/12/1969        | 11 <sup>ème</sup> Vice-Président         | 45  |
| M                      | BUISSON Thierry      | 14/07/1957        | 12 <sup>ème</sup> Vice-Président         | 52  |
| M                      | GILLIOT Guillain     | 23/10/1999        | 13 <sup>ème</sup> Vice-Président         | 46  |
| M                      | BONNAND Nicolas      | 02/09/1982        | 14 <sup>ème</sup> Vice-Président         | 42  |
| Mme                    | OSMAN Sandra         | 23/12/1972        | 1 <sup>er</sup> autre membre du bureau   | 53  |
| M                      | LATINO Sébastien     | 05/10/1971        | 2 <sup>ème</sup> autre membre du bureau  | 49  |
| Mme                    | MEUNIER Alexandra    | 05/07/1986        | 3 <sup>ème</sup> autre membre du bureau  | 50  |
| M                      | MIKOLAJSKI Guy       | 22/03/1952        | 4 <sup>ème</sup> autre membre du bureau  | 49  |
| Mme                    | JACQUET Céline       | 06/02/1987        | 5 <sup>ème</sup> autre membre du bureau  | 51  |
| M                      | ROBERT ALAIN         | 03/03/1955        | 6 <sup>ème</sup> autre membre du bureau  | 51  |
| Mme                    | DOUHERET Magali      | 12/02/1977        | 7 <sup>ème</sup> autre membre du bureau  | 56  |
| M                      | LUARD Jean-Paul      | 29/10/1948        | 8 <sup>ème</sup> autre membre du bureau  | 50  |
| Mme                    | BARNAY Béatrice      | 03/01/1956        | 9 <sup>ème</sup> autre membre du bureau  | 57  |
| M                      | SALCE Enio           | 30/10/1954        | 10 <sup>ème</sup> autre membre du bureau | 50  |

<sup>1</sup> Préciser : Président, Vice-président (rang) ou Membre du Bureau

Fait à Le Creusot , le 16 avril 2026

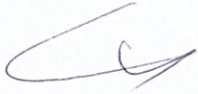
*Le Président  
(ou son remplaçant),*

Isabelle LOUIS



*Le conseiller (ou délégué)  
le plus âgé,*

Jean GIRARDON

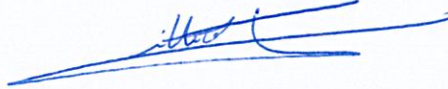


*Les assesseurs,*

Céline JACQUET



Guillain GILLIOT



Florian SARTARIN



Alexandra MEUNIER



*Le secrétaire,*

Florence BARBERY

